

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est dire l'intérêt que présente le sujet dont M. le Colonel Curti a bien voulu accepter d'entretenir les membres de nos associations techniques.

Nul doute que ceux-ci, en un temps où la défense nationale, ses moyens, ses possibilités sont au premier plan des préoccupations de tous, n'assistent nombreux à cette conférence d'une valeur exceptionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Kurze Repetition der elementaren und höheren Mathematik und Wechselstromtechnik, par Ernst Schönholzer. Schweizer Druck- und Verlagshaus, Zurich 1940.

L'ouvrage de M. Schönholzer constitue un recueil de problèmes pris dans le domaine de l'électrotechnique et résolus avec le souci manifeste de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit du lecteur. Après un rappel des formules et des principes de mathématiques, l'auteur en applique les résultats à de nombreux exemples numériques. Des schémas et figures extrêmement soignés, et en très grand nombre, illustrent le texte.

L'auteur passe en revue tout le domaine mathématique usuel de l'ingénieur électricien. Débutant par le rappel des propriétés des nombres complexes, il arrive aux équations différentielles des lignes électriques.

Tous les exemples numériques sont choisis dans le domaine pratique de l'électrotechnique. Aussi la lecture de cet ouvrage est-elle un plaisir, même pour celui qui domine déjà ce genre de discipline. Enfin, détail à relever, l'ouvrage se termine par une courte biographie des pionniers de l'électrotechnique et des mathématiques. Bien des lecteurs seront charmés de ce petit appendice.

L'ouvrage peut être recommandé à tous les ingénieurs, techniciens et étudiants en électrotechnique.

E. JD.

S.T.S.

**Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment**

ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander le formulaire d'inscription du S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

105. Jeune technicien ou dessinateur-mécanicien. Bureau de construction d'une entreprise industrielle. Suisse centrale.

109. Jeune ingénieur électricien diplômé. Centrale électrique. Nord-ouest de la Suisse.

111. Technicien électricien diplômé. Fabrique de machines de Suisse orientale.

117. Technicien ou dessinateur-mécanicien. Moteurs pour automobiles. Fabrique de machines de Suisse orientale.

119. Jeune dessinateur-mécanicien. Chaudronnerie et appa- reillage. Suisse orientale.

123. Dessinateur-mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.

125. Technicien chimiste. Entreprise industrielle de la branche électrotechnique. Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros de 1940 : 733, 739, 757 — de 1941 : 9, 15, 19, 37, 41, 59.

Section bâtiment et du génie civil.

118. Ingénieurs topographes, géomètres et techniciens géomètres. Bureau et travaux sur le terrain. Bureau technique de Suisse centrale.

122. Dessinateur en génie civil ou dessinateur-géomètre (jeune homme). Bureau technique de Suisse centrale.

128. Ingénieur constructeur, éventuellement technicien en béton armé. Calculs en béton armé. Travaux du bâtiment et du génie civil, à Cologne (Allemagne). Connaissance de la langue allemande indispensable.

134. a) Ingénieur civil ou technicien en génie civil, pour projets de fortifications, en qualité de chef de bureau ; de même :

b) Dessinateur en béton armé, éventuellement dessinateur en

bâtiment. Métrés. Entreprise de construction de Suisse orientale.

138. Dessinateur ou technicien en béton armé. Travaux militaires. Conditions d'engagement civiles.

140. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil, éventuellement dessinateur de la branche, pour constructions de route (bureau d'abord et chantier ensuite). Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

150. Technicien en bâtiment diplômé. Projets de maisons familiales et locatives. Plans et détails d'exécution, métrage. Bureau d'architecte de Zurich.

152. Plusieurs ingénieurs civils diplômés. Galeries, casernes, fortins en béton et béton armé, etc. Suisse romande.

162. Technicien en génie civil qualifié ou ingénieur civil ayant de la pratique d'entreprise, demandé pour la Direction des travaux d'un assez grand lot de construction de route de montagne. Entrée immédiate. Suisse centrale.

164. Ingénieur civil. Longue expérience en construction de routes, de chemin de fer, de tunnels, ainsi qu'en travaux hydrauliques et de béton armé. Organisation et direction de travaux de constructions importantes. Eventuellement engagement stable. Entreprise de construction de Suisse centrale.

Ingénieur ou technicien. Travaux militaires (bureau et chantier). Bureau topographique de Suisse centrale.

168. Technicien en génie civil pour petits travaux en galerie (bureau et chantier). Suisse orientale.

170. Technicien en génie civil ou technicien-géomètre, éventuellement dessinateur pour travaux de bureau et sur le terrain. Bureau technique du canton de Zurich.

174. Technicien en génie civil. Canalisations, piquetages, nivelllements et levés. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

176. Technicien ou dessinateur en génie civil. Dessins de plans. Bureau d'ingénieur de Zurich.

178. Technicien en bâtiment. Plans de maisons locatives. Bureau d'architecte de Zurich.

180. Technicien en bâtiment, éventuellement architecte. Elaboration de plans et travaux de concours pour bâtiment scolaire. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

186. Technicien en génie civil ou technicien en bâtiment. Entreprise de construction de Suisse centrale.
Sont pourvus les numéros, de 1940 : 832, 874, 878 — de 1941 : 2, 12, 16, 20, 30, 56, 64, 82, 84, 104, 112, 114,

Nous cherchons pour le Gouvernement d'un des Etats de l'Amérique du Sud le personnel spécialisé suivant qui serait engagé par contrat :

1. Des ingénieurs et techniciens diplômés. Pratique de l'enseignement. Au moins cinq ans d'expérience dans l'industrie. A même d'organiser la partie technique (théorique et pratique) du programme des études d'écoles du degré « technicum » ; de se charger de l'enseignement, dans les branches suivantes : construction de machines ; électrotechnique ; travail du bois ; bâtiment ; céramique.

2. Des techniciens diplômés. Pratique de l'enseignement ou expérience industrielle. A même d'organiser le programme (théorique et pratique) des cours d'écoles professionnelles ; d'y donner des leçons, dans les branches suivantes : Mécanique générale ; dessin pour machines ; moteurs à explosion ; construction d'appareils d'aviation ; construction de meubles (ébénisterie).

3. Des ouvriers ayant fait un apprentissage professionnel régulier, en qualité de contremaîtres, de préférence candidats diplômés. Pratique dans l'industrie et, si possible, expérience de la formation des apprentis. Enseignement dans les ateliers d'écoles professionnelles, dans les branches suivantes : Serrurerie-mécanique ; tournage ; fraisage ; mécanique de précision ; serrurerie de construction et d'art ; chaudronnerie (travail du fer, du cuivre et des métaux légers) ; soudage autogène et électrique ; installations électriques intérieures et extérieures ; construction et montage de machines et d'appareils électriques, d'installations et de tableaux de commande ; appareils thermo-électriques ; appareils radio ; appareils électriques de ménage et instruments de mesure électrique ; entreprises électro-chimiques ; sculpture sur bois ; ébénisterie (meubles) ; polissage des meubles ; modelage, céramique ; peinture céramique ; plâtrerie ; décoration et travaux d'aménagement intérieur ; marbrerie et taille de pierre ; charpente (surtout coffrages pour béton armé).

4. Spécialistes en psychotechnique pour directions techniques et orientation professionnelle.

5. Spécialistes (ingénieurs et techniciens diplômés) disposant d'une assez longue pratique dans l'industrie. Organisation et direction de cours professionnels, à organiser en vue du perfectionnement des connaissances professionnelles de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle de nouveaux ouvriers, dans les branches suivantes : Textile (filature, tissage et teinturerie) ; métallurgie ; construction navale ; verrerie (point de vue technique et chimique).

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.